

PROJET DE PARC EOLIEN LOUSCHBACH – COL DU BONHOMME

RESUME VULGARISE NON TECHNIQUE



Photomontage (vue depuis la RN415, dernier virage avant le Col du Bonhomme, depuis Plainfaing)

Version de mai 2008

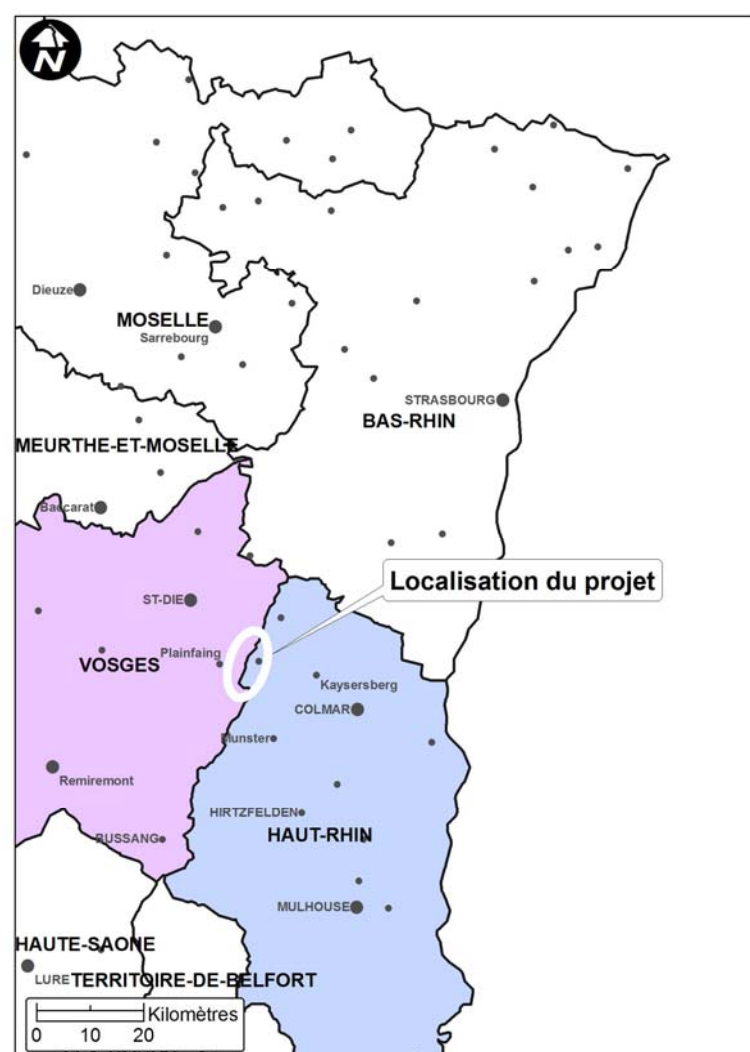
❖ SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN
DU COL DU BONHOMME.
❖ COMMUNE DU BONHOMME.



1. LE PROJET

Engagée de longue date dans une démarche de développement de solutions durables sur son territoire (chaudières bois, panneaux solaires, économies d'énergie...), la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a souhaité, dès 2004, engager une réflexion sur la faisabilité d'un projet éolien, et a pour cela contacté le développeur éolien Ostwind.

Au cours de l'étude de faisabilité, un site potentiel a été mis en évidence sur les crêtes, au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), et la commune de Plainfaing s'est associée à la CCVK pour porter ce qui était alors un projet interdépartemental et interrégional.

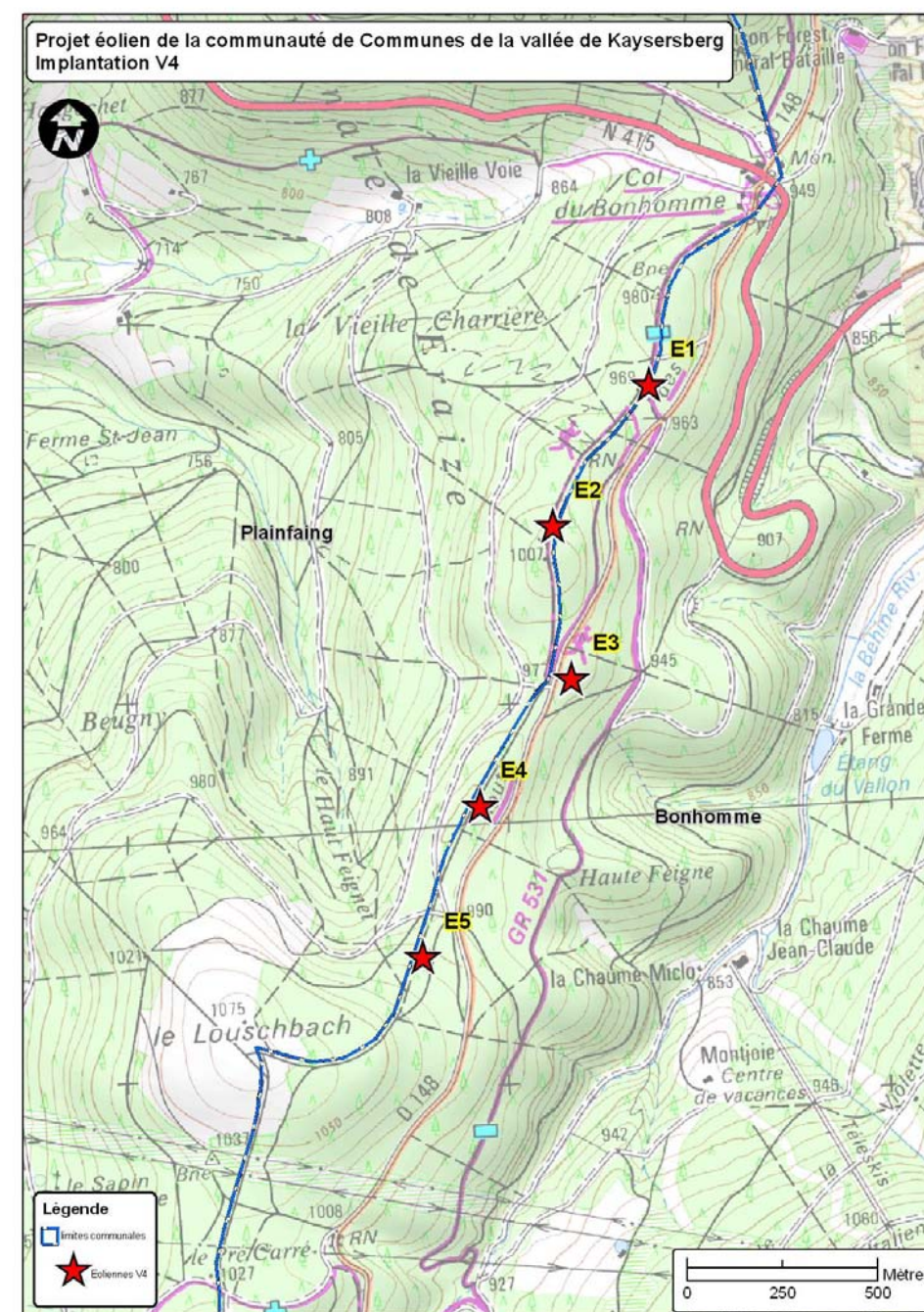


Très rapidement, le PNRBV s'est impliqué, de manière à s'assurer de son exemplarité. Il a ainsi mandaté le bureau Confluences pour assurer la concertation autour du projet. Cette concertation qui s'est traduite par de nombreuses réunions, a permis à chacun d'exprimer son point de vue sur le projet, et a conduit à plusieurs modifications du projet initial, comme par exemple la suppression d'une éolienne (le projet initial en comptait 6).

Au cours des études, les échanges avec les services instructeurs ont montré une divergence d'opinion entre les versants lorrains et alsaciens. En mars 2007, les implantations ont donc été basculées sur le Haut-Rhin uniquement.

La version retenue du projet est la suivante :

- 5 éoliennes
- Implantation le long de la route des crêtes, entre le Col du Bonhomme et la Tête du Louschbach, côté Haut-Rhin
- Marque ENERCON, type E82
- 41m de longueur de pale
- 98m de hauteur au moyeu



2. L'ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial du site et de l'environnement a mis en évidence :

- une faible sensibilité du **milieu physique**, notamment du fait de l'absence de système hydrique particulier
- une faible sensibilité du **milieu humain**, du fait :
 - o d'un habitat globalement éloigné du site,
 - o de l'absence de servitudes publiques,
 - o d'un niveau sonore initial élevé du fait de la présence de la RD415.
- une sensibilité mitigée concernant le **paysage**, avec une différence notable d'appréciation selon les versants lorrains et alsaciens ; la présence de forêt, la position sur une crête secondaire, et l'éloignement des habitats permettent cependant de modérer la sensibilité paysagère du site.
- une sensibilité plus marquée sur **l'environnement naturel** :
 - o très faible sur la flore et les habitats (absence d'espèce rare ou protégée, forêt à naturalité moyenne)
 - o plus importante sur les oiseaux en migration (mais le couloir de migration est parallèle au site), les oiseaux nicheurs, les chauves-souris (site en forêt) et le Grand Tétras (espèce en déclin, aire de présence en partie sur le site du projet)

3. LES IMPACTS

Les éoliennes ont un **impact** sur le paysage, qui reste modéré du fait d'absence de co-visibilité avec des sites patrimoniaux.

Elles induisent par ailleurs un risque de mortalité sur les chauves-souris, les oiseaux migrateurs et certains oiseaux nicheurs.

Le Grand Tétras risque d'être dérangé par les éoliennes, surtout par l'activité humaine générée pendant le chantier.

L'étude acoustique conclut que la réglementation est respectée dans tous les cas (mesures hiver, été, semaine, week-end, jour, nuit).

Aucun impact fort n'est relevé.

Voir le tableau récapitulatif page suivante pour plus de détails.

4. LES REDUCTIONS DES IMPACTS

Les **mesures de réduction** principales sont :

- la suppression d'une des 6 éoliennes initialement prévues, qui permet de réduire l'impact sur le Grand Tétras, les chauves-souris, les oiseaux, et le paysage

- l'arrêt des éoliennes pendant les périodes de pics de risques de mortalité des chauves-souris
- la réduction du défrichement de moitié

Selon la grille Natura 2000, les impacts résiduels après réduction sont non notables.

Voir le tableau récapitulatif page suivante pour plus de détails.

5. LES COMPENSATIONS DES IMPACTS

Après réduction, il reste des impacts ; les **mesures compensatoires** ont pour objectif que l'état final soit au moins aussi bon que l'état initial. La mesure phare est :

- 700 ha de forêt gérée de manière favorable pour le Grand Tétras et donc pour la biodiversité en général

Voir le tableau récapitulatif page suivante pour plus de détails.

6. PILOTAGE TECHNIQUE PAR LA CDC BIODIVERSITE

Constatant que sur de nombreux projets, les mesures compensatoires sont rarement mises en œuvre, et pour assurer l'exemplarité du projet, les porteurs du projet ont mis en place un système de pilotage par la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité (CDC Biodiversité), organisme tiers à même de garantir sur 25 ans, la réalisation effective des mesures.

En lien avec l'Etat, le propriétaire des éoliennes, le PNRBV, et les associations locales de protection de la nature, la CDC Biodiversité pourra ainsi garantir que les mesures compensatoires seront mises en place.

7. CONCLUSION

Le projet éolien s'insère dans une dynamique locale de développement durable où les acteurs ont cherché à concilier les protocoles de Kyoto (réduction des gaz à effet de serre) et de Rio (préservation de la biodiversité).

Au final, les mesures proposées sont à la hauteur des enjeux et permettent de garantir au projet la meilleure insertion possible dans le milieu initial.

8. TABLEAU RECAPITULATIF

Milieu	Critères	Impacts initiaux	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Physique	Economie de CO ₂	Bénéfice		
	Eaux pluviales, érosion	Chantier à haute qualité environnementale	Sans objet	Sans objet
	Introduction de matériaux exogènes	Béton pour fondations et chemin d'accès à l'éolienne 2.	1/6 en moins avec suppression d'1 éolienne ;	Sans objet
Humain	Habitat et urbanisme	Eloignement des zones habitations	Sans objet	Sans objet
	Exploitation des forêts	Concerne 0,15% de la propriété communale forestière	Sans objet	Sans objet
	Tourisme et loisirs	Bénéfice		
	Ouvrages et servitudes publics	Raccordement enterré	Sans objet	Sans objet
	Nuisance sonore	Respect de la réglementation dans tous les cas mesurés (été, hiver, jour, nuit, semaine, week-end, selon différentes vitesses de vent)	Sans objet	Sans objet
	Sécurité	Les risques d'accident, de projection, de rupture, ou liés au chantier, sont extrêmement faibles	Eloignement des habitations ; chauffage des pales ; fermeture des accès à 4 éoliennes	Sans objet
	Ombres portées	2 maisons risquent d'être impactées sur une durée cumulée de 12 heures par an, avec un maximum de 24 minutes dans une même journée. C'est négligeable compte tenu des hypothèses réalisées (soleil brille toujours, éoliennes toujours perpendiculaires au soleil).	Sans objet	Sans objet
Paysage	Paysage structurel	Axe de la crête et couvert forestier maintenus, ajout de composante dans le paysage.	Suppression d'une éolienne, la plus visible ; toutes les éoliennes côté Haut-Rhin ; défrichement réduit ; choix du site (crête secondaire)	Il n'est pas possible de proposer des mesures de compensation spécifiques. Cependant les mesures en faveur du Grand Tétras produisent un paysage forestier amélioré.
	Paysage visuel	Le regard est toujours culturel. La notion d'impact est relayée par celle de signification paysagère.		
	Paysage social et culturel	Repérage de la crête par les éoliennes (interprétation paysagère)		
	Patrimoine historique et rural	Absence de co-visibilité (vue sur une même photo) entre éoliennes et patrimoine historique	Sans objet	Sans objet
	Archéologie	Pas de site archéologique à proximité	Sans objet	Sans objet
Naturel	Habitat et flore	Défrichement faible, pas d'espèce remarquable	Défrichement réduit (2,35 ha au lieu de 5,95 ha)	Sans objet
	Mammifères hors chiroptères	Pendant le chantier impact temporaire de dérangement	Choix de dates adaptées	Sans objet
	Chiroptères	Risque de mortalité directe par collision	Arrêt des machines dans les conditions de sortie des chiroptères	Aménagement de gîtes existants ; 700 ha de forêt avec des mesures favorables au GT et à la biodiversité en général
	Oiseaux nicheurs hors Grand Tétras	Risque de mortalité : Bondrée, F. Pèlerin, Cassenoix, Gd Corbeau	Suppression d'une éolienne	700 ha de forêt avec des mesures favorables au GT et à la biodiversité en général
	Grand Tétras	Dérangement surtout pendant le chantier, et risque d'augmenter la fragmentation	Dates adaptées pour le chantier ; défrichement réduit ; fermeture des accès à 4 éoliennes	700 ha de forêt avec des mesures favorables au GT et à la biodiversité en général
	Oiseaux en migration	Parc parallèle au couloir migratoire, faible occurrence de vent à risque	Effaroucheurs sur les éoliennes	Sans objet

impact nul ou compensé	impact faible	impact moyen	impact fort
------------------------	---------------	--------------	-------------